

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 juin 2023 à 19h

L'an deux mil vingt-trois, le 7 juin à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Date de la convocation : mercredi 31 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9      votants : 11

Présents : N.Bisignano, B.Denis, P.Eckert, C.Fontan Dubourg, J-Marc Pramayon, N. Di Nucci, C.Cordier  
M.Villuendas, L.Dulac

Excusés : Chrystel Schneider (pouvoir à M.Villuendas,) Franck Duret (pouvoir à P. Eckert)

Secrétaire de séance : Bernadette DENIS

**Intervention de M.Nicolas Mock**, agent immobilier : point sur les différentes visites et sur les problèmes d'obtention des prêts bancaires des futurs acquéreurs. On constate une forte baisse des ventes immobilières sur tout le territoire. Le conseil municipal accepte une baisse des prix de vente de chaque lot.

**REPORT** des points relatifs au raccordement de l'eau potable et VRD de la ferme JOMET.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce report.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.
- **Accepte** à l'unanimité et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer un avenant à la convention de télétransmission avec la préfecture de l'Ain, des actes budgétaires dans le cadre de la dématérialisation.
- **Accepte** et donne à l'unanimité l'autorisation à madame le Maire de signer la convention de groupement de commande relative aux contrôles périodiques réglementaires et à la maintenance des équipements dans le cadre du schéma de mutualisation de la CCVSC.
- **Décide** de reporter la délibération concernant la cuve de récupération des eaux pluviales par manque de précision technique.
- **Approuve** à l'unanimité, la proposition de la commission bâtiments, pour autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Barrel Soudure pour la mise en place d'un garde-corps le long de la rampe d'accès PMR de l'église pour un montant de **5 000€ HT**.
- **Accepte** à 10 voix pour et 1 absence (Laetitia Dulac) la proposition de la commission voirie et suite à des plaintes concernant la vitesse excessive de véhicules, pour autoriser madame le Maire à signer le devis de l'entreprise ElanCité et à solliciter les subventions pour l'achat de 2 radars pédagogiques pour un montant de **4 455.68€ HT**. La commission propose d'installer un radar à l'entrée Est de la commune et l'autre à l'entrée Ouest, tous deux sur la Rd 88d. Le conseil municipal accepte ces deux emplacements.
- **Approuve** à l'unanimité, la proposition de la commission bâtiments, pour autoriser madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Maison Technique pour passer en led les éclairages de la salle du conseil municipal, du secrétariat de mairie et du hall d'entrée pour un montant de **1 327.20€ HT**. La commission bâtiments propose de reporter à l'année prochaine l'étude du passage en led de la salle polyvalente.

- Décide à 9 voix pour et 2 absentions (Christelle Cordier et Nicolas Di Nucci) de nommer le collège de déontologie composés de Messieurs Benoit HAIGRE, Patrice RAYMOND et Louis MATHEVET BIDINI conformément au décret N°2022-1520 du 6 décembre 2022.
- Décide à 7 voix pour et 4 absentions (Pierre Eckert, Christelle Cordier, Franck Duret, Myriam Villuendas) la proposition de la commission Communication, pour autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise DG Promo concernant l'aide à la conception et l'impression des bulletins municipaux pour un montant de **1 490€ HT**.

### Questions diverses

-Laetitia Dulac demande si les chasseurs ont touché la subvention pour les cartouches versée exceptionnellement en 2022 par la commune en dédommagement des battues aux corbeaux. Mme le Maire répond qu'elle se renseignera auprès du président de la chasse .

-Laetitia Dulac informe le conseil municipal qu'elle ne veut plus faire partie de la commission communication ; Bernadette Denis accepte t'intégrer la commission.

-Franck Duret demande à nouveau que le conseil municipal est lieu à 20h30 au lieu de 19h. Le conseil vote contre.

Clôture de la séance à 22h26.

Le Maire,

Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,

Bernadette DENIS

